

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215904285-20230411-20_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-trois à 18 heures 30 minutes, Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M DEHON Gérard, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie, procuration à Mme CATTEAUX Annick.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M CARRIERE Guy pour secrétaire.

QUESTION N° 20/2023

REPLACEMENT DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE AU RESTAURANT SCOLAIRE JEAN LEBAS ET A LA SALLE BARATTE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

Par délibération n° 10/2023 du 20 février 2023, le conseil municipal a décidé du remplacement des systèmes de chauffage au restaurant scolaire Jean Lebas, à la salle Baratte et à la salle Prévert pour un coût global estimé à 103 382,35 € HT.

Cette délibération prévoyait également de solliciter des co-financements auprès de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Or, ce projet est également éligible à l'Aide départementale aux villages et bourgs (volet énergie) accordée par le Département du Nord, pour une dépense maximale de 50 000 € HT.

Par conséquent, seules les chaudières du restaurant scolaire Jean Lebas et de la salle Baratte pourront être repris dans cette demande.

Par conséquent, je vous propose :

- de confirmer la décision du remplacement des systèmes de chauffage au restaurant scolaire Jean Lebas et à la salle Baratte ;

- de décider de demander une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) - Volet Energie et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter ce co-financement ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 14 avril 2023
Transmise à la Sous-Préfecture le 14 avril 2023*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Guy CARRIERE,

Secrétaire de séance.

